



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

agences postales

Question orale n° 176

Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin souhaite attirer l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur les perspectives de maintien de la présence des services publics en milieu rural, et plus particulièrement de ceux de La Poste, au moment où celle-ci négocie son contrat de plan avec l'Etat. En effet, des déclarations a priori contradictoires ont été faites depuis quelques semaines, certaines assurant qu'« il n'est nullement question d'une politique de fermeture des bureaux dans le monde rural ou dans les quartiers d'habitat social », d'autres signifiant que La Poste devait absolument améliorer sa compétitivité et, dans cet objectif, réduire notamment ses tarifs. L'actuelle présence de La Poste en milieu rural représentant pour celle-ci un coût que l'on peut estimer aux environs de 6 milliards de francs, il lui demande si les propos tenus ne sont pas contradictoires, et quels seront les réels objectifs de La Poste dans la version définitive de son contrat de plan.

Texte de la réponse

M. le président. M. Jean-Pierre Abelin a présenté une question, n° 176, ainsi rédigée:

«M. Jean-Pierre Abelin souhaite attirer l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur les perspectives de maintien de la présence des services publics en milieu rural, et plus particulièrement de ceux de La Poste, au moment où celle-ci négocie son contrat de plan avec l'Etat. En effet, des déclarations a priori contradictoires ont été faites depuis quelques semaines, certaines assurant qu'« il n'est nullement question d'une politique de fermeture des bureaux dans le monde rural ou dans les quartiers d'habitat social », d'autres signifiant que La Poste devait absolument améliorer sa compétitivité et dans cet objectif réduire notamment ses tarifs. L'actuelle présence de La Poste en milieu rural représentant pour celle-ci un coût que l'on peut estimer aux environs de 6 milliards de francs, il lui demande si les propos tenus ne sont pas contradictoires et quels seront les réels objectifs de La Poste dans la version définitive de son contrat de plan.»

La parole est à M. Jean-Pierre Abelin, pour exposer sa question.

M. Jean-Pierre Abelin. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. Je veux lui faire part de l'inquiétude de nombreux maires ruraux qui, depuis la fin du moratoire institué en 1993 par Edouard Balladur, et alors que La Poste négocie son contrat de plan avec l'Etat, s'interrogent sur le sort qui sera réservé dans un avenir proche à leur bureau de poste.

Ils sont d'autant plus inquiets que les propos tenus par M. le secrétaire d'Etat à l'industrie devant l'Union des offices interconsulaires des transports et des communications ont pu être perçus comme une volonté de remettre en cause cette présence en milieu rural.

S'ajoutent à cela les fréquentes remises en question du service rendu: relève du courrier de plus en plus précoce dans la journée, très forte pression pour transformer les agences postales en agences postales communales, avec un transfert de charges sur les petites communes, celles-ci risquant, à terme, de devenir trop lourdes pour elles, enfin, réorganisation des tournées. Tous ces changements sont vécus sur le terrain comme autant d'étapes vers la fermeture prochaine de bureaux.

Ils s'en inquiètent aussi parce qu'ils craignent de faire les frais d'objectifs et de contraintes contradictoires, entre la baisse souhaitée des tarifs en francs constants pour conserver le marché des entreprises, l'amélioration de la

qualité du service public, la présence sur l'ensemble du territoire, l'ouverture à la concurrence prévue à l'horizon 2003, la montée en puissance de nouvelles technologies - fax et messagerie électronique - et la volonté du ministère de l'économie de limiter l'apport financier de l'Etat destiné à compenser le coût des missions d'aménagement du territoire de La Poste.

Je souhaite vivement que le Gouvernement puisse rassurer les nombreux élus ruraux, notamment ceux de la Vienne, sur sa volonté de pérenniser les missions de service public qu'assume La Poste pour les habitants des zones rurales qu'il précise la stratégie qui permettra d'atteindre les très nombreux objectifs fixés à La Poste dans le contrat de plan en cours de négociation.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat au commerce extérieur.

M. Jacques Dondoux, secrétaire d'Etat au commerce extérieur. Monsieur le député, je vous prie de bien vouloir excuser M. Christian Pierret, qui est retenu par un voyage officiel au Qatar. Toutefois, en tant qu'ancien postier et élu d'un canton très rural, je me sens plus compétent pour vous répondre. Les bureaux de poste sont souvent l'un des derniers commerces subsistant dans les communes. On peut même étudier d'un oeil attentif la solution adoptée par la Grande-Bretagne, où le bureau de poste est intégré dans un magasin qui vend bien d'autres choses; cela permettrait peut-être de rénover l'exercice du service public de La Poste.

M. Pierret a déjà eu l'occasion, le 20 janvier dernier, de réaffirmer ici même la volonté du Gouvernement de garantir un haut niveau de présence du service public postal sur tout le territoire national. Comme vous l'avez vous-même rappelé, il n'est nullement question d'engager une politique de fermeture de bureaux dans le monde rural ou dans les quartiers d'habitat social. Nous voulons au contraire développer la présence postale en ouvrant des points de contact dans les zones urbaines sensibles, dans les quartiers d'habitat populaire et les régions rurales, qui sont mal desservies et souvent en difficulté, voire en voie de désertification. Nous souhaitons par ailleurs promouvoir des partenariats avec des administrations déconcentrées de l'Etat, des entreprises publiques et, lorsqu'elles le souhaitent et seulement lorsqu'elles le souhaitent, les collectivités territoriales.

Cet objectif n'est aucunement contradictoire avec les préoccupations de compétitivité. Au contraire, c'est en veillant à sa compétitivité par l'amélioration de la qualité de ses prestations et la maîtrise de ses tarifs que La Poste assurera le plus efficacement la croissance de son chiffre d'affaires dans un contexte marqué par le développement des nouveaux services de communication. En 1997, La Poste a équilibré ses comptes grâce à une progression plus forte que prévu de son chiffre d'affaires, obtenue sans hausse tarifaire et avec une significative amélioration des délais de distribution du courrier.

Comme vous le savez, l'Etat et La Poste préparent en ce moment le futur contrat de plan de l'établissement, qui définira ses grandes orientations pour les quatre ans à venir, c'est-à-dire de 1998 à 2001. Il est encore trop tôt pour en donner le détail, mais il est clair que les objectifs de présence du service public postal sur l'ensemble du territoire, de qualité des prestations et de compétitivité y figureront en bonne place.

J'ai suggéré à mon collègue M. Pierret, dès lors qu'il entend maintenir les établissements postaux dans les petites communes, de se rapprocher de ses amis des télécommunications et d'envisager de recourir pour partie au télétravail, afin d'aider les agences postales et les recettes-distribution à conserver une certaine viabilité économique. J'espère être entendu, mais je n'en suis pas sûr.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Abelin.

M. Jean-Pierre Abelin. Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous remercie de cette réponse, qui exprime la volonté du Gouvernement de rassurer les maires ruraux et leur population. J'espère simplement que celle-ci se traduira réellement sur le terrain et que l'on ne relèvera pas dans les mois ou les années qui viennent un trop grand décalage entre ces paroles d'apaisement et les difficultés que rencontrent trop souvent les élus des petites communes. J'émetts également le vœu que les moyens accordés à La Poste par le contrat de plan pour compenser les surcoûts liés à l'aménagement du territoire seront suffisants pour atteindre l'objectif fixé.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Abelin](#)

Circonscription : Vienne (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 176

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 février 1998, page 1025

Réponse publiée le : 11 février 1998, page 1363

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 4 février 1998